

LIBRE ACCÈS : LE RETOUR EN ARRIÈRE DE L'ANSM PARACÉTAMOL ET ANTI-INFLAMMATOIRES NON STÉROÏDIENS (AINS) RETIRÉS DU LIBRE ACCÈS : UN RETOUR EN ARRIÈRE INÉDIT DE L'ANSM.

L'AFIPA (Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable) réagit suite à la décision de l'ANSM de retirer de la liste du libre accès 3 substances : l'ibuprofène, le paracétamol et l'acide acétylsalicylique. Dans ce contexte, l'AFIPA rappelle que le libre accès a toujours eu des effets positifs et conteste cette décision qui ne va pas dans le sens d'une éducation du patient pour une automédication responsable.

LES BÉNÉFICES DU LIBRE ACCÈS

Le libre accès, pourtant sujet à débat lors de sa mise en place en 2008, a depuis largement démontré son intérêt pour notre système de santé. « La décision de l'ANSM de retirer 80 spécialités de la liste du libre accès est un retour en arrière sans précédent, alors même que l'AFIPA collabore avec l'ANSM depuis près de 10 ans pour bâtir cette liste » déclare Christophe de la Fouchardière, Président de l'AFIPA.

Le libre accès a largement été adopté par les Français : pour preuve la moitié d'entre eux y ont aujourd'hui recours. Il répond aux attentes des Français d'être impliqués et actifs dans leur santé. **Faire repasser un quart des spécialités du libre accès derrière le comptoir est une mesure à contre-courant** et prive les patients de leur liberté de choix, en particulier dans une aire thérapeutique stratégique comme celle de la douleur.

Le libre accès se construit et s'appuie sur les compétences et l'expertise des pharmaciens, dans l'environnement contrôlé et sécurisé de l'officine. Le développement de cette pratique a permis de mettre en lumière le rôle indispensable du pharmacien et de son personnel qualifié dans le conseil officinal. C'est pourquoi la grande majorité des officines (72 %) a fait aujourd'hui le pari du libre accès en développant de véritable espace dédié à cette pratique. La part du marché de l'automédication en France demeure l'une des plus faibles d'Europe et cette nouvelle mesure de l'ANSM porte à nouveau un coup au développement de l'automédication, alors même que l'ANSM s'était inscrite dans une logique de construction avec l'AFIPA au service des pharmaciens.

UNE DÉCISION PRÉCIPITÉE ALORS QUE D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT

Pourtant des solutions et des mesures simples à mettre en place pour développer l'automédication responsable en France existent. Voici celles proposées par l'AFIPA

- **L'inscription systématique au dossier pharmaceutique** des médicaments d'automédication permettrait de renforcer le conseil du pharmacien. En recensant les médicaments délivrés au cours des 4 derniers mois, ainsi que les traitements en cours, le pharmacien pourrait mieux contrôler d'éventuels risques de contre-indication et mieux accompagner les Français dans leur pratique d'automédication.
- Enfin, l'AFIPA appelle de ses vœux depuis de nombreuses années la mise en place d'**une campagne de sensibilisation grand public pour le bon usage des médicaments d'automédication** sur le modèle des autres campagnes de prévention. La promotion du bon usage doit faire l'objet d'une politique active de prévention de la part de toutes les parties prenantes : autorités, professionnels de santé, associations de patients et industriels.

La politique du rabot sur le libre accès ne sera pas de nature à régler le mésusage que l'ANSM pointe du doigt, d'autres solutions de coopération sont possibles et ont l'avantage de responsabiliser le patient sans imposer aux pharmaciens une réorganisation complète de leurs officines.

L'afipa, acteur de santé publique, est l'Association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments d'automédication, dispositifs médicaux et compléments alimentaires).

Retrouvez l'afipa sur : www.afipa.org - www.masantemonchoix.org - Twitter: @afipa

CONTACTS PRESSE